

S'il est vrai que les réalisations issues des choix du Conseil Municipal sont rarement acceptées par l'ensemble des résidents de notre commune, elles doivent cependant être **respectées** et ne pas faire l'objet de délits sur l'action et les biens publics.

L'aménagement du parking Sainte Reine est aussi fait pour recevoir les touristes et particulièrement les "**camping caristes**". Pourtant, c'est à l'encontre de certains de ceux-ci que des actions illégales et prétendument accomplies au titre de la Mairie ont eu lieu.

L'utilisation usurpée d'un titre d'élu ou de faux documents est **répréhensible** et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, d'enquêtes de gendarmerie.

J'espère que ces actes d'incivisme ne se renouvelleront pas et que **l'accueil agréable que nous souhaitons offrir puisse être toujours une réalité.**

Le Maire

Village fleuri

Notre commune s'est engagée sur la voie de l'obtention du label "**village de caractère**", ce qui a permis de réaliser différents travaux dont l'enfouissement des réseaux au village et l'aménagement du parking Sainte Reine grâce à des subventions intéressantes.

En contrepartie, nous devons maintenant participer au concours des villages fleuris.

Pour donner le **maximum de chances** de réussite à cette opération, il nous semble nécessaire que toutes les personnes intéressées participent au projet. (**village fleuri si maisons fleuries!**)

Aussi, nous vous invitons à une réunion qui permettra de faire le point sur ce qui existe déjà, ce qu'il serait bien d'améliorer et quels moyens financiers et humains devront être engagés.

Nous espérons que ce projet, qui n'a pas pour but de transformer le village en parc floral mais seulement de le rendre encore plus accueillant, rencontrera l'adhésion de beaucoup d'entre vous.

**Réunion fixée le
samedi 22 octobre à 18h.
Salle de la cantine
Suivie du verre de l'amitié**

Vie et Actes du Conseil Municipal

Conseil municipal: 9 septembre.

Décisions du Conseil Municipal :

- **En rapport avec l'école (16 enfants dont 5 maternelles)**
Renouvellement du contrat de Mme RIBET (cantine, ménage), qui passe à 19h/semaine .
Emploi de Mme MIEST en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) 26h/semaine pour l'année scolaire
Achat de matériel adapté aux sections maternelles.
- **Caution: 200 €**
Pour la location de la salle de la cantine
Pour le prêt des tables et des bancs.
- **CCRH:**
Une modification des statuts visant à harmoniser ceux ci avec les compétences réellement exercées par la CCRH a été votée par la communauté de communes puis approuvée par le Conseil Municipal.

Décision du C.C.A.S.:

L'âge pour bénéficier du colis de Noël va être ramené à 70 ans. Toutefois, les personnes qui en ont déjà été bénéficiaires continueront à le recevoir (celles qui ont entre 66 et 69 ans).

Prochains conseils municipaux: 21 octobre et 25 novembre

L'Association « **Les Amis de l'École Publique d'Aubignas** » souhaite rassembler le plus grand nombre de **photos** concernant **l'École d'Aubignas**: photos de classes ou vues du bâtiment, pour faire une rétrospective de la vie de cette école . Vous pouvez nous confier vos documents(ils vous seront rendus après reproduction) en nous donnant, si possible, les noms de toutes les personnes que vous reconnaissez ainsi que l'année de la photo. Merci d'avance pour votre aide précieuse, pour conserver **la mémoire de notre village.**

Secrétariat de Mairie : Tél/Fax : 04 75 52 41 69
mardi et mercredi matin de 8h30 à 12h00, vendredi de 14h00 à 18h00

Ramassage des ordures ménagères :
le mardi matin

Permanence des élus :

Mr Floribert (Maire) :	le vendredi	de 17h00 à 18h30
	et mercredi 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre	de 17h00 à 19h00
Mr Bosquet (1er Adjoint)	samedi 15 octobre et 19 novembre	de 11h00 à 12h00

CALENDRIER

“Les Amis de l’École...”:

Assemblée générale le vendredi 7 octobre à 20h30
Loto, le samedi 3 décembre

“La Pie sur l’Amandier”:

buvette:avec exposition de peinture ouverte le dimanche 14h-18h
À partir de fin octobre, tableaux de Anne MICIAK

Mairie:

Opération brioches de l'ADAPEI: 7, 8 et 9 octobre
Cérémonie du 11 novembre: à 11h devant la mairie, suivie d'un vin d'honneur
Repas des anciens: samedi 17 décembre

naissances

Romain, arrière petit fils de Henria NOIR, le 16 juin 2005
Eva, arrière petite fille de Juliette BÉ-RAUD, le 26 août
Marie, chez Robert RIFFARD et Annie DEBARD, le 31 août

décès

Yvette BORNE, le 16 juillet
Pierre NOYER, le 18 septembre

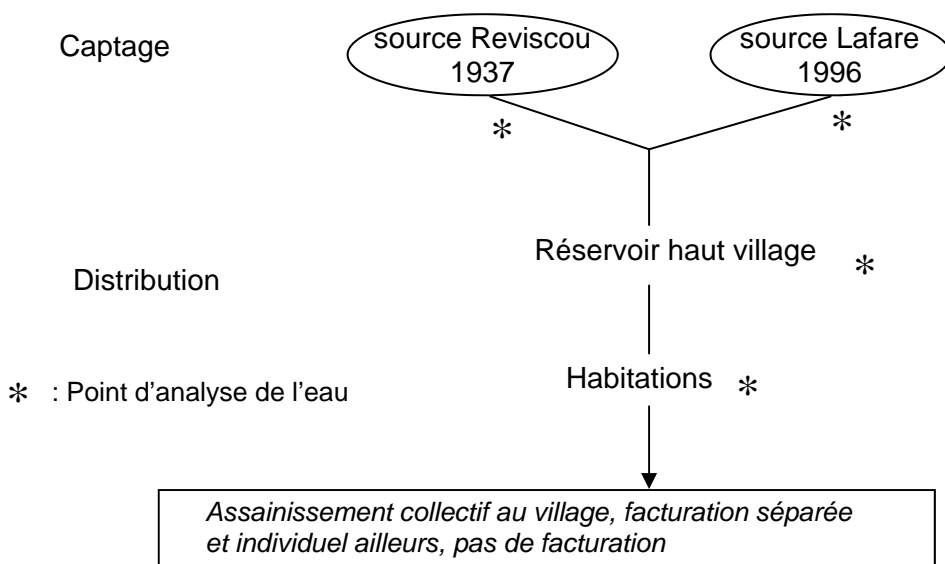
dépôt et publication : Mairie d' Aubignas
n° SIRET : 21070020900013
Code APE : 751 A
tirage : 200 exemplaires

DOSSIER

L'eau à AUBIGNAS

Chez nous, le service de l'eau fonctionne en régie communale.

Le schéma global est simple:



Dépenses:

Investissement::

- Source, achat des parcelles
- Création d'un périmètre de sécurité
- Réfection des réseaux
- Remboursement des emprunts

Fonctionnement:

- Entretien des périmètres, des réservoirs, des réseaux
- Participation à l'agence de l'eau et au fonds national (sert à subventionner des travaux exécutés au niveau des bassins versants)
- Frais des analyses (décidées par la DDASS, au moins 7 par an)
- Frais de personnel

Recettes:

- Abonnement (part fixe)
- Vente de l'eau au m³
- Récupération de sommes engagées par la Mairie pour la participation à l'agence de l'eau et au fonds national
- Subventions d'investissement (Conseil Général, Agence de l'eau)
- Amortissement des réseaux

Le budget doit s'équilibrer

À vous la parole

Une entreprise de services sur la commune: Di Meglio Services:

Tél. Fax: 04 75 52 48 68
Portable: 06 30 16 54 32
Le Freyssenet
07400 Aubignas

- | | |
|-------------------------------|---------------------|
| Dépannage rapide | Entretien de jardin |
| Serrurerie | Entretien funéraire |
| Ferronnerie | Plomberie |
| Gardiennage maison secondaire | |